



ÊTES VOUS PRET A DÉPOSER VOTRE DOSSIER AU RS OU RNCP ?

Le guide qui vous permettra d'en être sûr !

Un guide réalisé par Lucile TRIHAN de Diligence Consulting

Version 1.0 du 16/09/2022

Table des matières

Introduction.....	2
Pourquoi déposer un dossier auprès de France Compétences.....	3
La différence entre RSCH et RNCP.....	3
Je veux enregistrer ma certification au RS.....	4
Je veux enregistrer ma certification au RNCP.....	7
F.A.Q.....	10

Introduction

Ce guide s'adresse aux personnes ayant pour projet de déposer une certification au RS ou au RNCP, mais ne sachant pas si leur projet est prêt ou non. En tant que consultants, il est fréquent de recevoir des appels et de devoir annoncer à la personne, au bout de quelques minutes à peine, qu'il est trop tôt pour lancer le projet, ce qui n'est jamais une partie de plaisir.

Nous avons alors eu l'idée de ce guide, afin de permettre à chacun de se poser les bonnes questions et de savoir si le projet est viable ou non, et pourquoi. Vous trouverez donc dans les pages suivantes 5 questions à se poser avant de contacter un consultant ou de préparer votre dossier ; ainsi que des conseils en cas de 'non' à ces questions.

Pourquoi déposer un dossier auprès de France Compétences ?

France Compétences gère, entre autres, l'enregistrement des certifications au Répertoire Spécifique des Certifications et Habilitations et au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

Posséder un titre enregistré à l'un de ces répertoires a plusieurs avantages pour l'organisme propriétaire (= l'organisme certificateur).

- L'accès au CPF : les bénéficiaires de la formation certifiée pourront la financer via leur compte CPF.
- Un meilleur rayonnement : un titre RNCP notamment, mais également RS, garantit aux bénéficiaires une meilleure reconnaissance de leur formation puisqu'ils obtiennent une véritable certification, habilitation ou diplôme. Lorsque le passeport de compétences sera mis en place, les titres y auront également une valeur ajoutée.

La différence entre RSCH et RNCP

Comme mentionné précédemment, il existe 2 répertoires.

- Le **Répertoire Spécifique des Certifications et Habilitations (RSCH ou RS)** concerne
 - Une compétence complémentaire à un ou plusieurs métiers ;
 - Une compétence transversale à plusieurs métiers
 - Des formations généralement courtes
- Le **Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)** concerne
 - Toutes les compétences nécessaires à l'exécution d'un métier en particulier
 - Des formations généralement longues

Pour savoir à quel répertoire vous devez enregistrer votre certification, il faut donc vous poser la question suivante :

- Après avoir suivi ma formation, mes bénéficiaires peuvent-ils exercer un nouveau métier ; ou bien est-ce qu'ils pourront plutôt « ajouter une corde à leur arc » et développer leur activité existante ou obtenir une promotion et de plus grandes responsabilités ?
 - *Exemple* : une formation de « cuisinier » sera enregistrée au RNCP mais une formation en « cuisine moléculaire » sera plutôt au RS.

Je veux enregistrer ma certification au RS

Vous formez donc à une compétence complémentaire ou transversale à un ou plusieurs métiers.

Pour pouvoir commencer à préparer votre dossier et le déposer auprès de France Compétences, vous devez faire attention aux points suivants :

1. Est-ce que vous êtes organisme de formation ?

Pour pouvoir déposer, vous devez posséder un numéro de déclaration d'activité ou bien travailler avec des organismes qui en possèdent un. Dans la grande majorité des cas, les organismes certificateurs sont également organisme de formation. Cependant, vous pouvez être organisme certificateur sans en être un, mais vous devrez être en mesure de prouver que vous travaillez avec des organismes de formation qui prépareront à la certification.

2. Avez-vous un casier B3 vierge et un KBIS de moins de trois mois ?

Cela peut sembler évident, mais la personne dépositaire doit avoir un casier judiciaire vierge, sinon le dossier sera irrecevable.

Par ailleurs, France Compétences vous demandera un KBIS de moins de trois mois. Pour les indépendants et micro-entrepreneurs, vous pourrez déposer votre certificat d'inscription à l'INSEE.

3. Votre formation est-elle déjà délivrée ?

Cette question est primordiale. Vous ne pourrez pas déposer une certification liée à une formation qui vient d'être créée et/ou n'a jamais été délivrée ! En effet, il faudra montrer dans le dossier l'impact de votre formation sur la situation professionnelle des bénéficiaires, ce qui ne sera pas possible si vous n'avez aucun bénéficiaire.

De plus, cet impact sera démontré par les enquêtes à froid envoyées aux stagiaires six mois après la fin de la formation. Pour pouvoir être recevable, vous devez donc :

- Former au moins deux cohortes (voire plus selon le nombre de stagiaires dans chaque cohorte, l'idée étant d'avoir au moins 10-20 bénéficiaires. Bien sûr, plus vous en avez, mieux ce sera)
- Envoyer les questionnaires à froid et surtout obtenir des réponses

Dans vos questionnaires, pensez bien à ajouter au moins une question sur l'impact de la formation sur leur travail : est-ce qu'ils ont changé de travail, élargi leur activité, obtenu une promotion ou plus de responsabilités, etc ?

/! Votre formation doit être centrée sur les compétences, pas uniquement les connaissances ou la maîtrise d'un outil.

4. Avez-vous les moyens d'assurer dans la durée les obligations d'un organisme certificateur ?

Déposer votre dossier et obtenir un enregistrement n'est pas tout ! En tant qu'organisme certificateur, vous serez soumis à de nouvelles obligations, et vous devrez les mettre en place et les respecter dans la durée. Si ce n'est pas dans vos possibilités, il vaut mieux ne pas déposer.

Les obligations incluent notamment :

- L'organisation de jury d'évaluation
- L'archivage de toutes les données
- L'organisation d'épreuves de certification
- La tenue de statistiques et d'indicateurs
- La réalisation d'une veille du marché pour s'assurer que la certification évolue bien en même temps que les besoins en compétences
- L'accrochage certificateur : chaque année, vous devrez transmettre un document répertoriant tous les nouveaux certifiés et les informations les concernant.

5. Votre formation répond-elle à un réel besoin du marché du travail ?

Il s'agit sans doute de l'élément central de votre dossier. Toute la recevabilité reposera sur cette question : la certification proposée répond-elle à un besoin existant ou à venir ?

Ainsi, vous devez être certain que votre formation permettra aux bénéficiaires d'améliorer leur employabilité. Pour cela, vous pouvez notamment regarder :

- Les offres d'emploi : y a-t-il beaucoup d'offres pour la compétence que vous proposez ? Y a-t-il plus d'offres que de demandes ?
- Les articles professionnels : y a-t-il des articles mentionnant la croissance, l'explosion de cette compétence (par ex, des articles expliquant qu'on cherche de plus en plus d'esthéticiens sachant faire des prestations de nail art) ?
- Les chiffres officiels et rapports de branche

Pour vous, il semblera certainement évident que vous répondez à un besoin existant, sinon vous n'auriez pas de clients ! Mais il faudra pouvoir le démontrer. C'est pourquoi il est essentiel de vérifier, à minima en trouvant un ou deux articles et/ou chiffres, que vous aurez des preuves à apporter.

Ce travail ne sera de toute manière pas inutile, puisqu'il sera réutilisé et approfondi dans la Note d'opportunité lors de la création de votre dossier.

Si vous avez répondu oui à toutes les questions...

Alors félicitations ! Vous pouvez commencer à préparer votre dossier en vue d'un dépôt au RS.

Pour ce faire, vous pouvez bien sûr gérer seul les différents éléments :

- Note d'opportunité et valeur d'usage
- Référentiel de certification
- Règlement de certification
- Témoignages
- Parchemins
- Dépôt sur la plateforme et formulaire à remplir

Ou bien vous pouvez vous faire accompagner par un consultant, qui saura vous expliquer l'intérêt des différents éléments, vous donner des trames et les co-construire avec vous afin de maximiser vos chances d'être enregistré !

Si vous vous rendez-compte qu'il est trop tôt pour un dépôt...

Vous avez répondu 'non' à certaines questions, et vous vous rendez compte que vous devez attendre encore un peu avant de déposer, pas de panique !

Si votre formation n'est pas encore lancée, le mieux est encore de revoir votre parcours de formation et vos modalités d'évaluation afin de les adapter immédiatement aux exigences de France Compétences ! Ainsi, vous pourrez lancer le dépôt dès que vous aurez vos retours d'enquêtes à froid.

Il ne faut pas hésiter à se faire accompagner pour adapter votre parcours et vos modalités, car un expert pourra faire en sorte de rendre votre formation immédiatement « *France Compétences approved* ». Cela peut d'ailleurs faire partie du début de l'accompagnement au dépôt du RS, puisqu'il s'agit en réalité de rédiger ensemble le référentiel de certification.

Par ailleurs, si vous sentez que le projet n'est pas viable pour le moment mais que vous souhaitez être éligible au CPF, vous pouvez vous tourner vers les partenariats : cherchez les certificateurs possédant un titre au RS ou RNCP et demandez-leur s'ils acceptent d'habiliter des partenaires pour préparer à leur certification, et leurs conditions.

Je veux enregistrer ma certification au RNCP

Vous formez donc à un métier et ainsi à toutes les compétences nécessaires pour l'exercer.

Pour pouvoir commencer à préparer votre dossier et le déposer auprès de France Compétences, vous devez faire attention aux points suivants :

1. Est-ce que vous êtes bien organisme de formation ?

Pour pouvoir déposer, vous devez posséder un numéro de déclaration d'activité ou bien travailler avec des organismes qui en possèdent un. Dans la grande majorité des cas, les organismes certificateurs sont également organisme de formation. Cependant, vous pouvez être organisme certificateur sans l'être, mais vous devrez être en mesure de prouver que vous travaillez avec des organismes de formation qui prépareront à la certification.

2. Avez-vous un casier B3 vierge et un KBIS de moins de trois mois ?

Cela peut sembler évident, mais la personne dépositaire doit avoir un casier judiciaire vierge, sinon le dossier sera irrecevable.

Par ailleurs, France Compétences vous demandera un KBIS de moins de trois mois. Pour les indépendants et micro-entrepreneurs, vous pourrez déposer votre certificat d'inscription à l'INSEE.

3. Votre formation est-elle déjà délivrée ?

Cette question est primordiale. Vous ne pourrez pas déposer une certification liée à une formation qui vient d'être créée et/ou n'a jamais été délivrée ! En effet, il faudra montrer dans le dossier l'impact de votre formation sur la situation professionnelle des bénéficiaires, ce qui ne sera pas possible si vous n'avez aucun bénéficiaire.

De plus, cet impact sera démontré par l'enquête d'insertion envoyée à vos stagiaires 6 mois après la fin de la formation, puis au moins une autre fois si possible. Cette enquête doit être centrée sur leur situation professionnelle : quel métier exercent-ils, quelle est leur rémunération, quel est le détail des activités réalisées dans le cadre de leur travail ?

Sur toutes les enquêtes envoyées, vous devez obtenir au moins 70% de retours. Et sur ces 70%, 70% doivent exercer le métier auquel vous les avez formés ou bien réaliser les mêmes activités au sein d'un autre métier.

Enfin, pour être recevable au RNCP, ces résultats doivent être démontrés sur au moins deux promotions (une promotion = tous les certifiés pendant une année civile). Vous ne pouvez donc pas lancer une demande au RNCP avant d'avoir formé pendant 2 années civiles.

Pour résumer, pour être recevable vous devez :

- Avoir formé sur deux années
- Avoir envoyé des enquêtes d'insertion à 6 mois
- Avoir obtenu 70% de réponses
- Sur ces réponses, avoir 70% de personnes qui exercent le métier ou les compétences

4. Avez-vous les moyens d'assurer dans la durée les obligations d'un organisme certificateur ?

Déposer votre dossier et obtenir un enregistrement n'est pas tout ! En tant qu'organisme certificateur, vous serez soumis à de nouvelles obligations, et vous devrez les mettre en place et les respecter dans la durée. Si ce n'est pas dans vos possibilités, il vaut mieux ne pas déposer.

Les obligations incluent notamment :

- L'organisation de jury d'évaluation
- L'archivage de toutes les données
- L'organisation d'épreuves de certification
- La tenue de statistiques et d'indicateurs
- La réalisation d'une veille du marché pour s'assurer que la certification évolue bien en même temps que les besoins en compétences
- L'accrochage certificateur : chaque année, vous devrez transmettre un document répertoriant tous les nouveaux certifiés et les informations les concernant.

5. Votre formation répond-elle à un réel besoin du marché du travail ?

Il s'agit sans doute de l'élément central de votre dossier. Toute la recevabilité reposera sur cette question : la certification proposée répond-elle à un besoin existant ou à venir ?

Ainsi, vous devez être certain que votre formation permettra aux bénéficiaires d'améliorer leur employabilité. Pour cela, vous pouvez notamment regarder :

- Les offres d'emploi : y a-t-il beaucoup d'offres pour le métier que vous proposez ? Y a-t-il plus d'offres que de demandes ?
- Les articles professionnels : y a-t-il des articles mentionnant la croissance, l'explosion de ce métier ou bien sa tension (par exemple, des articles expliquant qu'il n'y a pas assez de plombiers en France, ou dans votre région).
- Les chiffres officiels et rapports de branche

Pour vous, il semblera certainement évident que vous répondez à un besoin existant, sinon vous n'auriez pas de clients. Mais il faudra pouvoir le démontrer. C'est pourquoi il est essentiel de vérifier, à minima en trouvant un ou deux articles et/ou chiffres, que vous aurez des preuves à apporter.

Ce travail ne sera de toute manière pas inutile, puisqu'il sera réutilisé et approfondi dans la Note d'opportunité lors de la création de votre dossier.

Si vous avez répondu oui à toutes les questions...

Alors félicitations ! Vous pouvez commencer à préparer votre dossier en vue d'un dépôt au RNCP.

Pour ce faire, vous pouvez bien sûr gérer seul les différents éléments :

- Note d'opportunité et valeur d'usage
- Référentiel de certification
- Règlement de certification
- Demande d'enregistrement au RNCP
- Livret VAE
- Témoignages
- PV de jury
- Parchemins
- Dépôt sur la plateforme et formulaire à remplir

Ou bien vous pouvez vous faire accompagner par un consultant, qui saura vous expliquer l'intérêt des différents éléments, vous donner des trames et les co-construire avec vous afin de maximiser vos chances d'être enregistré !

Si vous vous rendez-compte qu'il est trop tôt pour un dépôt...

Vous avez répondu 'non' à certaines des questions, et vous vous rendez compte que vous devez attendre encore un peu avant de déposer, pas de panique !

Si votre formation n'est pas encore lancée, le mieux est encore de revoir votre parcours de formation et vos modalités d'évaluation afin de les adapter immédiatement aux exigences de France Compétences ! Ainsi, vous pourrez lancer le dépôt dès que vous aurez vos retours d'enquêtes à froid.

Il ne faut pas hésiter à se faire accompagner pour adapter votre parcours et vos modalités, car un expert pourra faire en sorte de rendre votre formation immédiatement « *France Compétences approved* ». Cela peut d'ailleurs faire partie du début de l'accompagnement au dépôt du RNCP, puisqu'il s'agit en réalité de rédiger ensemble le référentiel de certification.

Par ailleurs, si vous sentez que le projet n'est pas viable pour le moment mais que vous souhaitez être éligible au CPF, vous pouvez vous tourner vers les partenariats : cherchez les certificateurs possédant un titre au RS ou RNCP et demandez-leur s'ils acceptent d'habiliter des partenaires pour préparer à leur certification, et leurs conditions.

F.A.Q

Quid de Qualiopi ? Est-ce que c'est obligatoire et/ou suffisant pour le CPF ?

Qualiopi n'est pas obligatoire pour déposer une demande au RS ou RNCP. Bien sûr, cela vous aidera car beaucoup de procédures seront mises en place et vous pourrez les réutiliser dans votre dossier.

Par ailleurs, Qualiopi n'est pas suffisant pour être éligible au CPF, **sauf** si vos formations sont libres de droit. A l'heure actuelle, il s'agit des formations suivantes :

- Bilans de compétence
- VAE
- Création et Reprise d'Entreprise
- Préparation au permis de conduire

Combien de temps ça prend de déposer au RS/RNCP ?

La constitution du dossier peut prendre plus ou moins de temps selon si vous vous faites accompagner ou non, si vous avez une ou plusieurs personnes dédiées au dossier, si vous avez déjà les réponses à vos questionnaires/enquêtes, si vous avez des contacts pour les témoignages, etc. Mais, en moyenne, comptez entre trois et six mois.

A cela s'ajoute le temps de traitement du dossier par France Compétences, qui est en moyenne de 7 mois.

Ainsi, comptez environ un an de délai.

Donc si je comprends bien, je dois lancer ma formation comme si elle était certifiée avant qu'elle ne le soit ?

Oui ! Vous devez lancer votre formation avant de faire la demande auprès de France Compétences, et la réaliser dans les mêmes conditions que celles décrites dans le dossier : compétences, durée, modalités d'évaluation, jury si possible (mais si vous n'avez pas de jury pour vos premières cohortes/promotions, ce n'est pas rédhibitoire), etc.

L'idée est de pouvoir prouver que la certification aura (et a déjà) un véritable impact sur le monde du travail et l'employabilité des stagiaires.

Est-ce que vous pouvez m'accompagner ?

Absolument ! Diligence Consulting propose l'accompagnement au dépôt d'un RS ou RNCP, mais aussi pour la recherche de partenariats le cas échéant. N'hésitez pas à nous contacter ☺